

**Groupe scolaire 1.2.3. soleil**  
**1 impasse des terres fortes**  
**79100 St Léger de Montbrun**

## Réunion générale de rentrée du RPI

**Jeudi 14 septembre 2023 18h30**

**Objectif de cette réunion** : présenter/rencontrer les partenaires au sens large qui assurent un service au sein ou pour l'école.

### Présentations :

- M. Prudhomme (Président du SIFUP), M. Montibert (Maire de St Léger de Montbrun) et M. Lacroix (1er adjoint St Léger de Montbrun), Irma Guilbert (secrétaire du sifup) , Sandrine Lebrun et Sandrine surveillance et ménage, Sylvie Rapicot et Séverine
- de l'équipe enseignante
- ➔ TPS/PS/MS classe de Cindy Aipar ( 5+ 17= 22)  
ATSEM Isabelle Berthonneau
- ➔ MS/GS classe de Virginie Pessereau e (15 + 8 = 23)  
ATSEM Alyssia Boutet AESH Christine Tonnay
- ➔ GS/CP classe de François Primault et Aline Carbonnier (vendredi) (12 + 11 = 23)  
ATSEM Léa Pialat (les matins)
- ➔ CP/CE1 classe de Christophe Paulin ( 10+ 11 = 21)
- ➔ CE1/CE2 classe de Emilie Jeanneau (5+ 16= 21)
- ➔ CM1/CM2 classe de Stéphane Dupré (13 + 13 = 26)  
décharge de direction le jeudi et classe assurée par Nadia Juillet (le jeudi et 1 mardi sur 3)

A cette équipe, il convient d'ajouter le poste brigade rattaché à l'école tenu par Bourreau Juliette et les partenaires du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté RASED.

*Bureau au 48 rue Marcellin Berthelot 79100 THOUARS*

*mail : [rased.thouars@ac-poitiers.fr](mailto:rased.thouars@ac-poitiers.fr)*

*Psychologue : Chloé Guérrin*

*Maître E (pédagogie) : Pornin Virginie*

*Permanence téléphonique chaque lundi 13h30 16h30 au 05 49 66 76 23 (en dehors laisser un message).*

**Présentation du SIFUP** par M. Prudhomme président du SIFUP et élu à la mairie de Léger de Montbrun.

Les services du SIFUP :

Fonctionnement (membres, budgets, missions).

Services (secrétariat, garderie, cantine, car : tarifs et organisation à présenter).

**Le secrétariat du SIFUP est à votre service le lundi , mardi, mercredi et vendredi matin 8h30 à 11h30.**

Par téléphone au **05.49.68.04.90**, par mail [sifup123soleil@gmail.com](mailto:sifup123soleil@gmail.com) ou par courrier :1 impasse des Terres Fortes Vrères 79100 St Léger de Montbrun .

**Cantine:** Laisser un message **avant 8h30** le matin de chaque absence au **05.49.66.30.68** ou au **05.49.96.70.26** (école), sinon le repas sera décompté de la carte de l'enfant .

**Accueil périscolaire le mercredi matin de 7h30 à 12h30** à l'école.

## Fonctionnement de l'école :

Le nombre d'élèves à l'école est de 133 élèves pour cette rentrée de septembre.  
Cette année, l'équipe a décidé d'accueillir les TPS du début d'année.

Règlement intérieur sera mis à jour lors du premier conseil d'école en novembre et sera mis en consultation dans les familles ensuite (émargement).

Communication enseignants-familles via le cahier de correspondance sans feuille volante ou sur l'application Educartable.

Le téléphone est souhaité pour les informations non urgentes en dehors des temps de classe pour éviter de perturber la classe: avant 9h00, pendant les récréations, après 16h30. En dehors de ces temps, laisser un message sur la boîte vocale. Numéro école : 05 49 96 70 26.

Chaque enseignant propose aux parents d'élèves une réunion de classe en septembre (date dans le cahier de correspondance), mais aussi des RDV pour tenir les familles informées des résultats scolaires et des évolutions des comportements.

L'école veille à la diffusion large des informations par le cahier de correspondance ou sur l'application Educartable, le site internet de l'école et par affichage à destination des deux parents.

**Assiduité scolaire :** L'école est obligatoire à partir de 3 ans. Prévenir l'école si votre enfant est absent.

En cas d'absences répétées ou non, un retour rapide à une fréquentation assidue sera demandé. Si ce n'est pas le cas, un signalement auprès des services de la direction académique sera fait.

Rappel: les seuls motifs légitimes d'absence d'un élève sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

**L'école ne peut pas autoriser des absences pour des vacances ou des week-ends prolongés.**

**Médicaments :** il n'appartient pas aux enseignants de distribuer des médicaments pour un traitement médical occasionnel (les parents peuvent sur la pause méridienne permettre la prise en venant à l'école administrer le traitement à l'enfant). *Mais un enfant souffrant doit être soigné à domicile. S'il est malade sur le temps scolaire, un adulte désigné sera contacté pour venir le chercher à l'école.*

Dans le cas d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) établi avec un médecin scolaire évidemment un traitement médical peut être en revanche délivré dans des conditions définies (ex. insuline, etc...).

**Organisation :** Les élèves des classes de GS/CP au CM2 rentrent par la porte devant l'école.

Les parents des élèves de maternelle rentrent de 8h50 à 9h00 le matin et 16h30 le soir par le petit portillon.

**Les enfants ne mangeant pas à la cantine sortiront à 12h et rentreront de 13h20 à 13h30 par le petit portillon devant la cantine.**

## Sécurité :

**Merci de respecter le sens interdit pour accéder à l'école.** Seuls les taxis, les cars, les personnes en situation d'handicap et le personnel de l'école sont autorisés à se garer sur les places réservées à l'école.

L'agrandissement du parking et les escaliers permettent d'accéder plus facilement à l'école.

Il serait souhaitable de se stationner en marche arrière. Ce dispositif est plus sécurisant pour les enfants.

Suite aux événements nationaux des années précédentes, l'Education Nationale nous impose de mettre en place une culture commune de la sécurité. Le plan VIGIPIRATE reste d'actualité, les portes de l'école restent fermées après la rentrée des élèves.

(2 exercices PPMS (plan de mise en sûreté) dont 1 exercice par an « attentat intrusion », 3 exercices incendie...), Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

## Projets d'école :

Les enseignants viseront comme d'habitude la réussite de tous les élèves avec des dispositifs d'aides (APC, PPRE, remédiations, décrochements) mais aussi avec des activités pédagogiques motivantes (incorrupible, concours de mathématiques, USEP et différents projets dans chaque classe).

La thématique cette année est **les jeux olympiques**

Projet DEMOS pour les CM2 (octobre jusqu'à juin)

Les élèves de CP,CE1 et les CM1 passeront au mois de septembre des évaluations nationales.

Les APC débuteront à partir du lundi 25 septembre (créneaux de 45 minutes de 16h 30 à 17h15 le mardi et le jeudi).

A chaque période, les enseignants donneront une liste de noms d'élèves afin de leurs proposer une aide scolaire ou une mise en œuvre des activités du projet de classe.

EPS : Créneau piscine en mars et avril pour les CM1/CM2 et les CP/CE1  
en mai pour les GS et CP

*La sortie devra être annulée si nous ne trouvons pas un ou plusieurs parents pour nous accompagner. Pour cela, il faut passer une formation pour être habilité. Elles auront lieu le samedi 14 octobre de 9h30 à 12h30 ou le samedi 9 décembre ou le 10 février à St Varent.*

Agrès et dojo à la salle districale en mars et avril pour les GS/CP et les CE1/CE2

Différents projets EPS avec l'USEP ; rencontres, rugby, athlétisme, thouchball, vélo ....

Phare : toutes les écoles françaises sont inscrites au projet Phare

Qu'est-ce que le projet pHARe ?

Le programme **pHARe** est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges fondé autour de 8 piliers : Mesurer le climat scolaire. Prévenir les phénomènes de harcèlement. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.

Chaque enseignant à partir du CP proposera des activités sur le harcèlement en classe et tous les acteurs de l'école doivent être attentifs à ce sujet pour éviter ce phénomène.

Photo scolaire jeudi 21 septembre pour information.

Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école le 13 octobre :

Leur rôle est de

-participer aux trois conseils d'école du RPI avec les élus et les enseignants ;

-rapporter la parole des autres parents d'élèves quant aux projets, règlement intérieur, ... en réflexion à l'école ;

-représenter les parents aux réunions de SIFUP (budget, cantine, car, personnel,...).

Il est nécessaire que soient désignés par classe 1 titulaire.

L'implication des familles et la qualité de leurs relations avec l'école est un facteur de réussite générale.

APE :Présentation de l'Association des Parents d'élèves du RPI par Mme présidente de l'APE (missions, rôles, événements ...).